



Spécial 1er degré

Sommaire

- **Éditorial** p. 1
- **Conseillers pédagogiques** p. 2
- **ULIS** p. 2
- **Rythmes scolaires** p. 3
- **AESH** p. 4
- **Rentrée scolaire** p. 5
- **Formation** p. 6
- **Projets** p. 7
- **8 octobre** p. 8

Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Elena BLOND,

Fabienne CHABERT, Antoine DIERSTEIN,

François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Jérôme SINOT



Édito

UNE RENTRÉE... COMME LES AUTRES

Et bien voilà, c'est fait... La rentrée est achevée, la tournée des plateaux télé et radio est terminée pour la ministre, celle des recteurs et des DASEN dans les établissements et dans les communes aussi. Les un-e-s et les autres ont pu à souhait nous rappeler tout le bien qu'ils-elles pensaient des enseignant-e-s et des équipes éducatives et pédagogiques, de leur travail extraordinaire, de leur implication et de tout ce qui ne coûte pas cher et qui pourrait éventuellement suffire à flatter nos égos à moindre coût...

Très bien, merci, mais pour la CGT Éduc'action ça ne suffit pas ! Il en manque un paquet. Devant déjà subir le gel du point d'indice depuis 5 ans, et donc de nos salaires, nous restons également sur notre faim face à toutes les bonnes choses promises et oubliées. Le menu était alléchant et le repas aurait pu être garni, mais les salades sont avariées : réforme des rythmes scolaires aux effets néfastes pour les usagers, les personnels et les collectivités, revalorisation via l'ISAE insignifiante, refonte des programmes très partielle restant dans le cadre libéral du Socle commun, annualisation du temps de travail des personnels enseignants, réduction à la peau de chagrin de la formation initiale et continue, liquidation programmée des RASED, nouvelle carte mal taillée de l'Éducation prioritaire... La liste est longue, presque indigeste. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un bilan qui dresse les attaques faites à l'École sans évoquer ce qui doit nous permettre d'espérer un avenir meilleur.

Plus que jamais, au plus près des collègues, nous devons travailler à les informer, ainsi que les parents d'élèves, les collectivités territoriales et leurs personnels, pour **préparer ensuite des mobilisations permettant de sortir de cette logique de construction d'une École élitiste qui assied les inégalités.**

Jérôme SINOT

Nouveaux programmes de l'École élémentaire

Nous avons déjà eu l'occasion de dire tout le mal que nous pensons des programmes de 2008 qui sont profondément rétrogrades.

Jusqu'à présent, nous n'avions en main que des projets qui doivent être débattus et réévalués par le Conseil Supérieur des programmes. Nous avons déjà pu fournir une première analyse et regretter une nouvelle fois qu'ils s'inscrivent dans le socle commun et qu'ils soient très techniques, sans documents d'accompagnement. À l'heure où nous bouclons le journal, la version définitive est présentée.

Nous serons donc amenés très rapidement à produire une analyse plus fine. Actualité à suivre sur notre site premier degré :

<http://cgteducation1d.ouvaton.org/>

CGT-Educ'action 13, 23 boulevard Charles Nédelec 13003 Marseille Tél. : 04 91 62 74 30

Site Internet : cgteducaix.ouvaton.org E mail sdencgt13@wanadoo.fr

Responsables 1^{er} degré : Natacha Bérard : 06.11.03.01.65 ; Pascal Pons : 06.19.81.26.74

DE LA NOUVEAUTÉ

Le texte sur les missions des Conseillers Pédagogiques est paru. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que deux passages de ce texte posent questions...

Le premier sur le temps de travail puisque le texte dit :

« Le service des conseillers pédagogiques départementaux et des conseillers pédagogiques de circonscription s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire. »

La référence est donc 1607 heures/an soit 35 h par semaine sur 46 semaines sans que soit abordée la compensation des temps annexes (préparation des

interventions par exemple). La référence aux 36 semaines comme étant la partie principale envisage donc un service de vacances, à moins d'imaginer que les CPC travailleraient 44 h par semaine sur les 36 semaines que comporte l'année scolaire... Le peu de précisions et le flou du texte peuvent prêter à beaucoup d'interprétations locales... À suivre avec attention...

Le second sur l'indemnisation des frais de déplacement où il est dit :

« Pour l'indemnisation des frais de déplacement, les personnels enseignants du premier degré exerçant les fonctions de conseiller pédagogique relèvent des dispositions du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et de l'arrêté

du 20 décembre 2013 pris pour l'application de ce décret et portant politique des voyages des personnels civils des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils sont indemnisés de leurs frais de déplacement dans les conditions fixées par ces textes, dès lors qu'ils sont contraints, pour l'exercice de leurs fonctions, de se déplacer hors des communes de leur résidence administrative et de leur résidence familiale. »

Ce qui revient à dire qu'il n'est pas prévu d'indemnisation pour les déplacements sur la ville du rattachement administratif et de la zone de résidence personnelle des personnels...

Yvon GUESNIER

SALAIRES

SACRIFIÉS AU NOM DE L'AUSTÉRITÉ

Après plusieurs mois de négociations, la Ministre de la Fonction Publique propose à la signature des organisations syndicales un protocole sur les « Parcours Professionnels Carrières Rémunérations » (PPCR).

Le problème de ce PPCR, c'est qu'à aucun moment le problème de la revalorisation du point d'indice, bloqué depuis 2010 et dont la valeur (en euros constants) a perdu 14,2 % depuis 2000, n'a été abordé ou placé en préalable.

Ainsi, ce protocole passe aux oubliettes les pertes de nos revenus depuis 15 ans... Et les nouvelles grilles proposées à l'horizon 2019-2020 ne



compensent pas ces pertes ! En clair, les « nouvelles carrières » envisagées font que les carrières enseignantes en 2020 resteront en dessous, en Euros constants, des carrières enseignantes de 2000...

Cette situation a amené la Commission exécutive nationale de la CGT à repousser ce texte.

Yvon GUESNIER

Ce qu'a perdu votre salaire,
chaque mois, depuis le 1^{er} janvier 2000 :
la CGT Éduc'action l'a calculé pour vous !
À consulter sur notre site :
<http://cgteducactionnice.org/spip.php?article3092>

**Une bonne raison
de se syndiquer et de lutter !**

QUAND LA QUESTION DES RYTHMES SCOLAIRES REFAIT SURFACE...

La ministre a beau répéter dans tous les médias depuis plusieurs jours que la question de la réforme des rythmes scolaires est derrière nous et que, désormais, tout est rentré dans l'ordre, la réalité du terrain est malheureusement tout autre...

Depuis le début, la CGT Éduc'action dénonce une réforme qui aggrave les disparités territoriales et sociales. Notre organisation révèle, en cette rentrée 2015, de profonds bouleversements dans les communes et des "nouveautés" néfastes au pouvoir d'achat des familles.

Après deux années d'instauration et une année de généralisation où tout semblait idyllique, les communes changent les règles du jeu et bannissent très souvent la gratuité (les prix augmentent fortement) des temps périscolaires dont elles ont la responsabilité.

Dans un contexte économique très difficile (baisse des dotations de l'État...), les choix réalisés par certaines collectivités territoriales vont à l'encontre des intérêts des familles et des enfants.

Ce sont tous les services proposés aux familles qui subissent ces choix : coût de la restauration scolaire, coût des heures d'études, coût des heures de garderie, coût des Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP), devenant d'ailleurs les Nouvelles activités à payer...

L'objectif est simple : sélectionner par l'argent le nombre d'enfants pouvant accéder à ces activités périscolaires pour diminuer le nombre d'intervenants et ainsi faire des économies.

La CGT Éduc'action rappelle que la réforme des rythmes scolaires constitue bien un nouveau transfert de compétences de l'État vers les collectivités aux lourdes conséquences subies par les familles les plus défavorisées.

L'École émancipatrice voulue par la CGT exige l'affirmation d'un cadre national (seul garant de l'égalité d'accès et de la gratuité) avec l'assurance de budgets ambitieux, de moyens matériels et de locaux, ainsi que de moyens humains (personnels qualifiés, formés, et bien rémunérés).

Pour la CGT, la lutte contre les nouveaux rythmes scolaires n'est pas terminée.

Montreuil, le 3 septembre 2015
(Communiqué de presse de la CGT Éduc'action)



ÉCHOS DE RENTRÉE

Augmentation des effectifs scolaires dans le privé

Selon [Ouest-France](#), les effectifs de l'enseignement privé augmentent. Les réformes successives n'y sont pas pour rien. Entre autres celle des rythmes scolaires, puisque les écoles privées sous contrat ne sont pas tenues de l'appliquer. Il est à noter qu'outre les règlements départementaux types, de nombreux décrets et circulaires, comme sur la Charte de laïcité, ne leur sont pas imposés. Une différence qui incite des parents à faire le choix du privé, comme nous le dénonçons depuis plusieurs années.

Piscine

Alors que le Ministère semble vouloir réaffirmer l'importance de l'activité piscine en publiant en juillet un [décret](#) et un [arrêté](#) relatif à l'[attestation du "savoir-nager"](#), en Seine-Maritime, de nombreuses écoles, notamment en milieu rural ne peuvent avoir accès à la piscine par manque d'infrastructure, ou parce qu'elles sont occupées pour des activités péri-éducatives ou encore par manque de budget des collectivités locales. Il ne reste plus qu'à acheter des piscines gonflables...

Liste complémentaire

Face aux problèmes d'effectifs dans de très nombreux départements, la question du recours à ces listes se pose avec insistance. Les recteurs ont recruté 242 collègues dans l'académie de Versailles et 65 dans celle de Nice. Dans les Alpes-Maritimes, face au déficit de 20 enseignant-e-s, le DASEN envisage le recours aux contractuels. Dans l'académie de Rouen, après avoir tardé faute de support, la DASEN de la Seine-Maritime, qui a droit à 22 collègues, en a déjà recruté 15. A Paris aussi, la liste complémentaire est déjà bien entamée (plus de 50 % utilisés). Dans l'académie de Dijon, il n'a été procédé à aucun recrutement de liste complémentaire ; mais l'Yonne a recruté, pour la première fois, 8 contractuels pour occuper des postes de brigade.

ENCORE UN PLAN DE LICENCIEMENT ET DAVANTAGE DE PRÉCARITÉ

Des milliers d'AVS se sont retrouvé-e-s au chômage le 1^{er} septembre à l'issue de leurs deux années de contrat CUI, malgré un décret du 27 juin 2014, qui permet à chaque salarié-e ayant exercé deux années la fonction d'AVS sous contrat CUI de postuler au nouveau métier d'AESH. C'est un nouveau plan de licenciement qu'a organisé le gouvernement. Le nombre d'emplois est tellement faible qu'il n'y a pratiquement aucune chance pour eux-elles d'y accéder ! Et pourtant, les besoins restent criants auprès des élèves en situation de handicap. Ainsi, ce sont de nouveaux salariés précaires sous contrats CUI qui seront à nouveau recrutés. Mais au mieux le... 1^{er} octobre ! En effet, entre la décision du Ministère du Travail de procéder à une relance des contrats aidés, annoncée en juin, et la ventilation académique par le Ministère, les services dans les départements n'ont généralement pas pu procéder aux recrutements pour la rentrée. D'où la colère d'un grand nombre de parents qui attendent de l'aide pour leurs enfants.

La situation des contrats de droit public AESH n'est guère meilleure car les rectorats n'ont eu que très tardivement les possibilités de recrutement. Et encore, dans certains départements, la création de CLIS (oups ! non, on dit « ULIS école » maintenant) et d'ULIS collège a entraîné un redéploiement des emplois d'AED vers les emplois d'AESH ! Concernant le handicap, la Refondation tant vantée par le



Ministère se fait toujours dans la précarité et à moyens constants ! Dans de nombreux départements, les choix budgétaires imposés par le ministère au rectorat, ont entraîné une réduction d'heures de travail des personnels passant d'un temps plein à un temps partiel imposé de 60 % à 75 %. Cette situation est inacceptable quand on connaît leur faible niveau de rémunération. Les temps de synthèse, de nécessaire préparation avec les enseignants, de relation avec les familles ou de formation ne sont toujours pas pris en compte dans leur quotité de travail !



Enfin avec la fusion des services départementaux dans le cadre de la réforme territoriale et de la fusion des services académiques, la rentrée est catastro-

phique à la fois pour les élèves en situation de handicap et pour les personnels eux-mêmes (AVS, AESH et enseignant-es). Dans certains départements, la MDPH a près de 6 à 9 mois de retard dans les préconisations aggravant encore un peu plus l'inclusion des élèves en situation de handicap et accentuant ainsi les difficultés scolaires.

Pour la CGT Educ'action, il est urgent que cesse le recours à la précarité sous toutes ses formes. Nous revendiquons la création d'un véritable emploi statutaire de la fonction publique correspondant au métier d'AESH.

Cet emploi doit être à temps plein et créé en nombre suffisant pour répondre à tous les besoins. Une véritable formation doit être proposée aux salarié-es débouchant sur une réelle qualification de niveau bac permettant ainsi la titularisation de tous les personnels qui ont exercé la mission d'AVS quel que soit leur contrat.

François-Xavier DURAND

RENTRÉE SCOLAIRE

AFFECTATIONS : LE GRAND BAZAR

Entre les non affecté-e-s, les services partagés, les changements brusques d'affectation, la rentrée génère des situations professionnelles et humaines plus que délicates ; la loi de la jungle se met peu à peu en place dans les départements.

Dans l'Essonne, le vendredi précédant la rentrée, 500 collègues n'étaient pas affecté-e-s et il en restait plus de cinquante le jour de la rentrée. Beaucoup de collègues ont reçu des consignes contradictoires, nommé-e-s ici pour échouer là ou attendre ailleurs au siège de la circonscription. La désorganisation des services était telle que des collègues titulaires d'un poste à TD se sont vu-e-s demander d'aller ailleurs ; dans pas mal de cas, les collègues ont elles-mêmes choisi parmi les postes vacants de la circonscription, ils-elles se sont auto-affecté-e-s. Laisser mener les affectations par les circonscriptions, outre le grand bazar causé, a eu pour conséquence l'impossibilité pour la DSDEN d'avoir une liste correcte de brigades disponibles. Bref, un vrai vaudeville.

Dans les Hauts-de-Seine, il y a encore une soixantaine de collègues muni-e-s d'une affectation provisoire qui attendent dans une circonscription, comme posé-e-s sur un perchoir, que les collègues administratifs de l'IA trouvent les derniers postes vacants et les affectent, bien souvent dans un autre endroit.

À Paris, l'administration a créé de nombreux dysfonctionnements en revenant sur des exercices à temps partiel pourtant accordés, en prétextant que les titulaires des classes sont à

100 %, ce qui est faux puisque les temps partiels ont été acceptés (et justement parce que des collègues avaient été nommés pour effectuer les compléments !).

Le DASEN de la Gironde a trouvé comment boucher les trous engendrés par les exercices à temps partiel. Les collègues exerçant à 80 % sont en classe tous les jours pendant les trois premières semaines de l'année scolaire. Pendant ce temps-là, on peut utiliser ailleurs les collègues nommé-e-s sur leur complément de service. Il n'y a pas de petits profits.

À noter que dans plusieurs départements, les DASEN ont donné consigne d'affecter au mouvement provisoire nombre de collègues néo-titulaires sur des services partagés en trois, voire quatre parties. Ce n'est pas une mince affaire surtout avec la réforme des rythmes scolaires, il faut tenir compte d'un tas de paramètres et, évidemment il y a eu nombre de dysfonctionnements.

Le pompon, c'est en Seine-Maritime où des collègues ainsi affecté-e-s et bénéficiaires d'un titre définitif ont vu se transformer leur intitulé de poste, ce qui a eu pour effet de les basculer sur un titre provisoire...

La Cgt Educ'action déplore l'amateurisme qui règne tant au niveau ministériel qu'au plan départemental. Les conditions d'une rentrée sereine, dans la plupart des académies, n'ont pas été réunies, contrairement aux beaux discours médiatisés. Cherchera-t-on à faire pire l'année prochaine ?

Jean GRIMAL

ÉCHOS DE RENTRÉE

Évaluations CE2 : le grand ca-fouillage

Obligation de faire passer les évaluations sans nécessité de remontée des résultats ?

Obligation de choisir parmi les 400 fiches (!!!) parues le 31 août (le jour de la prérentrée!!!) sur Eduscol alors que les enseignant-es, las-ses d'attendre ou préférant de toutes façons utiliser leurs propres évaluations diagnostic, ont déjà préparé et organisé leurs premiers jours de rentrée. Le site Eduscol précise que « À la rentrée 2015, les enseignants de CE2 doivent mettre en place une évaluation des élèves en français et mathématiques à des fins diagnostiques. » Les ministres se succèdent et finissent tous-tes par se ressembler : ordres et contordres soufflent sur les collègues, et profitent aux petit-e-s chefaillon-nés qui n'en attendent pas moins pour édicter leurs propres consignes.

Cycles : ça cafouille aussi !

Les cycles devaient entrer progressivement en vigueur dès la rentrée 2015. C'était sans compter sur un décret paru au Journal Officiel le...

21 août qui reporte la mise en place des cycles à septembre 2016, de façon non plus échelonnée mais tout en bloc ! De la cohérence, disiez-vous ?

Carte scolaire

Pas de brigade supplémentaire créée en Seine-Maritime à l'issue des 3 mouvements. Alors qu'il n'y a pas assez de personnels, 19 postes ne seront donc pas utilisés dans le département. Dans les Hauts-de-Seine, 10 ouvertures de classe indispensables en septembre entraînent la fermeture de 10 postes de brigades. L'une des écoles de Gennevilliers, sortie de l'Éducation prioritaire en décembre dernier (alors que le quartier est considéré comme le plus difficile de la ville), devait subir une double peine avec une fermeture de classe. La grève des collègues le jour de la rentrée et le boycott du CTSD ont permis de rétablir les choses : la fermeture a été annulée. Dans les Alpes Maritimes, la CGT Educ'action a appelé à une journée de grève le jour du CTSD et organisé un rassemblement : une des écoles mobilisées a alors obtenu l'annulation d'une fermeture de classe.

ÉCHOS DE RENTRÉE

ASH

Les DASEN font le forcing pour doter tous les postes classe, c'est-à-dire hors RASED. Il se pose, partout où un nombre important de ces postes est vacant, un éternel problème : on écarte des volontaires pour affecter à titre provisoire les derniers servis, qui eux-elles n'ont rien demandé. Nouveauté dans les Hauts-de-Seine, l'affectation se fait au barème (« dans l'intérêt du service et sans suivre les vœux » a déclaré le DASEN au printemps) ; résultat, ce ne sont pas des néo-titulaires mais des T4 et des T3 qui sont nommé-e-s, mais toujours sans l'avoir demandé. C'est ainsi que 90 % des demandes de révision d'affectation dans ce département venaient de gens demandant à ne pas être placés sur un poste ASH. Aucune n'a été accordée.

FORMATION

DES STAGIAIRES COBAYES

Dans l'académie de Nice, le dispositif mis en place pour la formation initiale de nos collègues Professeur-e-s des Écoles Stagiaires (PES) est le suivant : mettre deux PE stagiaires dans la même classe toute l'année à temps plein et faire alterner toutes les trois semaines ces deux stagiaires... (les enfants changeant d'enseignant-es toutes les trois semaines...). Cela veut dire que l'administration et l'ESPE considèrent que les enfants sont des cobayes et les PES des gens à qui l'on peut faire subir n'importe quel sort.

Il est inacceptable que ces collègues stagiaires deviennent les premières victimes d'un stress professionnel important.

D'autre part, ce dispositif va une fois de plus mettre les directeur-trice-s en première ligne vis-à-vis des problèmes qui vont se poser lorsque les parents des classes concernées vont savoir que leurs enfants seront pris en charge toute la semaine (et pas la moitié comme c'est la règle) par un-e collègue sans formation qui en outre changera toutes les trois semaines.

Yvon GUESNIER

FORMATION

AFFECTATIONS INJUSTES

La rentrée à l'ESPE de Clermont a été assez mouvementée pour les FSE du 1^{er} degré. Pour commencer, deux départements sur quatre n'avaient pas été en capacité de leur donner leur affectation dès le mois de juillet afin que ces futur-e-s enseignant-e-s puissent préparer sereinement la rentrée. Des organisations très alambiquées ont été trouvées pour pouvoir accueillir les FSE dans les écoles. L'année dernière il avait été fait le choix du binôme (soit 2 FSE sur le même poste en alternance). Cette année ils vont principalement assurer les décharges de direction, les directeur-trice-s ont été mis-e-s sur le fait accompli. Ils se retrouvent "tuteurs" de fait, même si l'Administration affirme le contraire. Ainsi, certain-e-s sont "couplé-e-s" avec un PE brigade. On nous assure que ces derniers seront positionnés sur des remplacements suffisamment longs pour permettre le fonctionnement. Cela n'est pas sans poser plusieurs problèmes, tout d'abord la fonction assimilée de

tuteur attribuée au PE brigade, ensuite l'instabilité de la classe durant l'année. Il y a des stages en responsabilité qui sont là pour pratiquer à d'autres niveaux et dans d'autres contextes, si en plus s'ajoute des sauts dans le courant de l'année au gré des remplacements cela complique la formation du FSE mais également la coordination avec le PE Brigade "support". De plus, le classement n'a pas été respecté pour l'affectation dans les départements. Dans le courant du mois d'août, le Ministère a autorisé 44 listes complémentaires. Les affectations dans les ESPE ont été traitées indépendamment des listes principales et des listes complémentaires. Finalement, des candidat-e-s reçu-e-s moins bien classé-e-s ont eu leur premier vœu tandis que d'autres qui les précédaient ont eu leur 2^{ème} voire 4^{ème} vœu ! Le rectorat a reconnu une erreur mais a répondu qu'il n'y avait rien à faire ! La Cgt, qui est en relation avec un bon nombre des FSE lésé-e-s, va les encourager à faire un re-

cours gracieux. Cela est important car il faut environ 8 ans pour revenir sur le Puy-de-Dôme !

Ceci n'est malheureusement qu'une illustration de la partie émergée de l'iceberg. Tout cela ne poserait pas de problème si les FSE bénéficiaient d'une véritable formation et qu'ils-elles soient recruté-e-s en nombre.

La Cgt Educ'action rappelle ses exigences en matière de formation :

- La licence doit être la base du recrutement ;
- Les années de préparation au concours et de stage doivent être validées par un master 2 ;
- La création d'Instituts Universitaires de Formation aux Métiers de l'Éducation (IUFME) pour former l'ensemble des personnels ;
- Une allocation d'études pour les étudiants, des dispositifs individuels pour les salarié-e-s.

Elena BLOND

PROJETS

ON CROIT MOURIR POUR LA PATRIE, ON MEURT POUR LES INDUSTRIELS

Cette citation d'Anatole France est d'actualité en cette rentrée scolaire...

Dans plusieurs départements, les DASEN ont fait parvenir aux collègues un courrier vantant les mérites de l'opération « *un dessin de Noël pour nos soldats* ». Le but de l'opération est que des élèves d'écoles élémentaires envoient un dessin, accompagné d'un message écrit exprimant le soutien de l'élève ou de sa classe à un ou plusieurs militaires français en opérations extérieures. Cet envoi est récurrent, pas forcément dans les mêmes départements, depuis plusieurs années.

Pour la CGT Éduc'action, cette opération pose de nombreux problèmes.

Est-ce le rôle de l'école de vanter la guerre, sans aucun discernement, au seul motif que les soldats engagés le sont sous la bannière de l'armée française ? On se croit revenu aux meilleurs temps de la propagande de la revanche dans l'école de Jules Ferry. Faut-il aussi chanter « *Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine* » ?

Qui plus est, l'armée française est depuis vingt ans une armée de métier, qui ne peut donc être perçue comme représentant peu ou prou la « population en armes ».

Les opérations extérieures de l'armée française ont un caractère colonial et/ou impérialiste, que ce soit au Mali

ou ailleurs. Au moment où certains parlent d'intervention au sol en Syrie, il nous semble pour le moins déplacé d'en ajouter dans le militarisme.



Demanderons-nous aussi aux élèves d'écrire aux migrants de Syrie, de Libye ou d'Afrique subsaharienne qui subissent la guerre et les interventions occidentales ?

Plus généralement, cette opération colle comme un gant à la conception de la transmission des valeurs de la République qui est celle de ce gouvernement, comme des précédents : les enseignants se doivent de transmettre sans commentaire, d'obéir et de faire obéir.

Tout ceci est à des années-lumière d'une école qui éveille la curiosité, aide à s'approprier des outils de réflexion, émancipe.

Jean GRIMAL

ÉCHOS DE RENTRÉE

De la canisette au TNI

La Ville de Paris s'enorgueillit de sa démocratie participative. Sauf que le [vote du budget participatif](#), initié en 2014, propose aux Parisiens, en cette rentrée scolaire, de bien curieux choix.

Les votants devront choisir, par exemple, entre la mise en place d'espaces pour les toutous (pardon : des « *espace de liberté canins* ») et la sécurisation des passage-piétons devant les écoles ; entre « *une seconde vie pour les cadenas d'amour* » (sic ! pour 500000 € !) et la dotation des écoles en tableaux numériques interactifs ; entre l'installation d'une nouvelle fontaine et des salles de sciences rénovées pour les collégiens ; entre « *la fête au pied des immeubles* » et la rénovation des crèches ou des cours d'école.



Le vote du budget participatif à Paris : vraiment un outil démocratique ?

Démocratie, ou démagogie ?

Pour espérer du matériel pour l'école ou même davantage de sécurité, faudrait-il recruter plein "d'amis" sur les réseaux sociaux et surpasser des projets d'autres écoles ?

À la Cgt Éduc'action, nous nous interrogeons sur le bienfondé de la mise sur le même plan, par la Ville de Paris, de ces problématiques pourtant bien éloignées les unes des autres, d'une pratique finalement pas aussi démocratique qu'elle ne le chante, qui soumet les écoles au résultat d'un vote concurrentiel pour obtenir davantage de sécurité, de confort pour les élèves, ou de moyens pédagogiques...

TOU-TE-S MOBILISÉ-E-S LE 8 OCTOBRE !

CGT, FSU, Solidaires appellent à une nouvelle journée de mobilisation le jeudi 8 octobre.



Durant toute cette année, les salariées et retraité-e-s se sont mobilisé-e-s à plusieurs reprises dans les secteurs professionnels et au plan interprofessionnel pour exprimer leurs attentes, leur exaspération grandissante face à une situation économique et sociale qui ne cesse de se dégrader et pour exiger une autre répartition des richesses qu'ils produisent.

Ces dernières semaines encore, des mobilisations, souvent unitaires, ont été menées par les salarié-e-s et les retraité-e-s, exigeant leur juste dû, autour de luttes sur les salaires et pensions.

Des actions se sont développées pour exiger de travailler mieux et moins, d'améliorer les conditions de travail et de réduire la durée du temps de travail, contre les licenciements, pour exiger aussi la pérennisation et la conquête de nouveaux droits (retraites, protection sociale, garanties collectives), le développement des services publics et la relance industrielle.

Cédant aux pressions des puissances financières, au MEDEF, aux injonctions de Bruxelles, le gouvernement déroule une politique qui remet en cause notre modèle social assis sur l'égalité, la justice et la solidarité.

Accompagnées par une bataille idéologique inédite, des politiques pour l'emploi se traduisent trop souvent par des mesures de régression sociale qui vont impacter tous les salarié-e-s.

Les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires convient toutes les organisations syndicales et les organisations de jeunesse pour une réunion fin août afin d'échanger sur l'analyse de la situation sociale, économique et politique et d'évaluer les champs sur lesquels des initiatives communes pourraient être envisagées.

Dans un contexte où les inégalités se creusent et où la précarité se développe, elles réaffirment leur volonté de contribuer au renforcement des mobilisations et à leurs convergences, dans un cadre unitaire le plus large possible.

Dès à présent, elles invitent les salarié-e-s et retraité-e-s à amplifier la mobilisation autour d'une plateforme revendicative commune pour :


- ▶ Augmenter les salaires, les retraites, les pensions, les minimas sociaux et le point d'indice des fonctionnaires

- ▶ Promouvoir l'égalité salariale femmes / hommes
- ▶ Améliorer les conditions de travail et réduire le temps de travail pour créer des emplois, combattre et réduire le chômage
- ▶ Pérenniser et améliorer les garanties collectives
- ▶ Pérenniser et améliorer la protection sociale, les retraites complémentaires, pour garantir les droits à la santé et à la retraite
- ▶ Développer les investissements pour relancer l'activité économique en tenant compte des impératifs écologiques
- ▶ Conforter et promouvoir les services publics

Les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires appellent les salarié-es à en débattre pour construire une journée de mobilisation interprofessionnelle le 8 octobre prochain.



À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
**UNSEN CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 549
93515 MONTREUIL CEDEX**

 **Je souhaite :** prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) :

Prénom : Tél. :

Mél :@.....

Département d'exercice :

Pour se syndiquer en ligne : cliquer [ici](#).